



# Achat d'un arbre pour une nouvelle résidence

## Formulaire de demande de remboursement

Identification du propriétaire	
Nom du ou des propriétaires	
1.	
2.	
Adresse de la propriété	
Adresse de correspondance (si différente de l'adresse de la propriété)	
Numéro de téléphone ( )	
Achat d'un arbre (IMPORTANT : Joindre la facture de l'achat de l'arbre)	
Date d'achat Année - Mois - Jour	Coût \$
Espèce de l'arbre	
Après avoir pris connaissance des conditions de remboursement énoncées au verso du présent formulaire, je demande le remboursement de l'achat d'un arbre sur ma propriété.	
Signature	Date Année - Mois - Jour
Réservé à l'administration municipale	
Matricule - -	Demande permis Année - Mois - Jour
Inscription au rôle d'évaluation Année - Mois - Jour	
Demande acceptée Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Motif du refus
Signature	Date Année - Mois - Jour

**Extrait du procès-verbal du conseil municipal de Saint-Henri  
de la séance tenue le 2 avril 2002**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire inciter les propriétaires d'une nouvelle résidence à planter un arbre de bonne dimension en façade de leur résidence pour ainsi accélérer l'amélioration du paysage urbain ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Juliette Roberge

APPUYÉ PAR : Germain Caron

ET RÉSOLU de rembourser l'achat d'un arbre jusqu'à concurrence de 50 \$ pour tout terrain nouvellement construit. Les conditions de ce remboursement se feront selon les critères suivants :

1. L'arbre devra être acheté et planté dans un délai de deux ans suivant l'inscription de la résidence au rôle d'évaluation.
2. Cette subvention s'appliquera pour toute résidence dont le permis de construction aura été demandé après le 1<sup>er</sup> janvier 2002.
3. Le remboursement se fera uniquement sur demande dûment signée accompagnée de la facture originale prouvant l'achat.
4. Le remboursement se fera après vérification par un employé municipal du respect des conditions stipulées dans la présente résolution.